



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 8 avril 2014
(OR. fr)**

**8595/14
ADD 14**

**COEST 125
MED 23**

NOTE DE TRANSMISSION

Origine: Pour le Secrétaire général de la Commission européenne,
Monsieur Jordi AYET PUIGARNAU, Directeur

Date de réception: le 27 mars 2014

Destinataire: Monsieur Uwe CORSEPIUS, Secrétaire général du Conseil de l'Union
européenne

N° doc. Cion: SWD(2014) 97 final

Objet: Document de travail conjoint des services
Mise en œuvre de la politique européenne de voisinage en Tunisie
Progrès réalisés en 2013 et actions à mettre en oeuvre

Les délégations trouveront ci-joint le document SWD(2014) 97 final.

p.j. : SWD(2014) 97 final



LA HAUTE REPRÉSENTANTE DE
L'UNION EUROPÉENNE POUR
LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET
LA POLITIQUE DE SÉCURITÉ

Bruxelles, le 27.3.2014
SWD(2014) 97 final

DOCUMENT DE TRAVAIL CONJOINT DES SERVICES

**Mise en œuvre de la politique européenne de voisinage en Tunisie
Progrès réalisés en 2013 et actions à mettre en œuvre**

accompagnant le document:

**COMMUNICATION CONJOINTE AU PARLEMENT EUROPEEN, AU CONSEIL,
AU COMITE ECONOMIQUE ET SOCIAL ET AU COMITE DES REGIONS**

**Le voisinage à la croisée des chemins:
Mise en oeuvre de la politique européenne de voisinage**

{JOIN(2014) 12 final}
{SWD(2014) 69 final}
{SWD(2014) 70 final}
{SWD(2014) 71 final}
{SWD(2014) 72 final}
{SWD(2014) 73 final}
{SWD(2014) 74 final}
{SWD(2014) 92 final}
{SWD(2014) 93 final}
{SWD(2014) 94 final}
{SWD(2014) 95 final}
{SWD(2014) 96 final}
{SWD(2014) 98 final}
{SWD(2014) 99 final}
{SWD(2014) 100 final}

1. ÉVALUATION D'ENSEMBLE ET RECOMMANDATIONS

Ce rapport présente une vue d'ensemble des progrès effectués dans la mise en œuvre du plan d'action de la PEV entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2013. Néanmoins, des événements survenus en dehors de cette période ont également été pris en compte lorsqu'ils ont été considérés comme importants. Un accord politique relatif au contenu du plan d'action 2013-2017 concrétisant le partenariat privilégié entre la Tunisie et l'UE a été conclu lors du Conseil d'association du 19 novembre 2012. Cependant, dans l'attente de la finalisation de la matrice des actions prioritaires, le nouveau plan d'action n'a pas pu être adopté. Néanmoins, dans l'esprit de cet accord, le présent rapport examine la mise en œuvre du nouveau plan d'action.

En 2013, les relations bilatérales ont été marquées par plusieurs visites de haut niveau entre l'UE et la Tunisie, dont celle du Président du Conseil européen H. Van Rompuy à Tunis le 15 janvier 2013, celle du Président de la République tunisienne M. Marzouki au Parlement européen le 6 février, celle du commissaire européen S. Füle à Tunis les 14-15 mars 2013 et celle du chef du gouvernement tunisien A. Laarayedh à Bruxelles le 25 juin.

Le premier Comité d'association depuis quatre ans s'est tenu à Tunis le 25 juin 2013, précédé par une consultation avec la société civile, organisée par la délégation de l'UE le 13 juin. La déclaration politique sur le partenariat de mobilité (abordant les questions de migration) a été adoptée le 14 novembre 2013 et a été signée le 3 mars 2014. Les négociations en vue de l'ouverture des espaces aériens («*open sky*») ont commencé fin juin 2013 et se sont poursuivies en décembre 2013.

Les relations entre l'UE et la Tunisie ont continué de progresser à un rythme modéré en 2013, notamment en raison du fait que le pays a connu une phase complexe de son processus de transition politique, institutionnelle, légale et administrative, le tout sur fond de crise économique et sécuritaire. À la suite de la mise en place du «dialogue national» et de l'accélération du processus politique consensuel et démocratique au cours des derniers mois de l'année, la transition politique tunisienne a enregistré des avancées à la fin de l'année et devrait connaître une accélération importante en 2014.

Déjà perturbé depuis les violences de l'été 2012, impliquant entre autres le mouvement extrémiste Ansar Al Charia et les «ligues de protection de la révolution», le climat politique en Tunisie a connu de nouvelles tensions en 2013 à la suite de l'assassinat de deux figures politiques de l'opposition: Chokri Belaïd, dirigeant du Parti unifié des patriotes démocrates le 6 février et Mohamed Brahmi, coordinateur général du Mouvement populaire et membre de l'Assemblée nationale constituante (ANC) le 25 juillet. Le meurtre de C. Belaïd a conduit à la démission du gouvernement présidé par M. Jebali et à la formation d'un nouveau gouvernement dirigé par A. Laarayedh. En outre, plusieurs nouveaux incidents ont contribué à la dégradation de la situation sécuritaire: décès de plusieurs militaires au Mont Chaambi en août et d'une vingtaine d'agents de la sécurité nationale et de terroristes présumés dans des affrontements violents, ainsi que deux tentatives avortées d'attentats en octobre.

À la suite de l'assassinat de M. Brahmi, l'opposition a demandé la dissolution du gouvernement et la création d'un gouvernement de technocrates ou d'indépendants. Le président de l'ANC a décidé de suspendre en septembre les travaux de l'Assemblée.

Les négociations ont été intenses, à différents niveaux et sous différents formats, marquant ainsi une volonté claire de résoudre l'impasse politique de manière inclusive et consensuelle. L'UGTT (principal syndicat), l'UTICA (patronat), l'Ordre national des avocats et la Ligue tunisienne de protection des droits de l'Homme jouent depuis l'été un rôle important de médiation entre les parties afin de trouver une issue. Ce «*quartette*» a notamment proposé une *feuille de route* définissant un calendrier et les éléments essentiels à mettre en œuvre pour une sortie de la crise: nomination d'un nouveau gouvernement composé de personnalités compétentes et indépendantes, finalisation des travaux et adoption de la nouvelle Constitution, adoption d'une nouvelle loi électorale, mise en place de l'Instance des élections et tenue rapide des élections législatives. L'ensemble du processus a été soutenu par M^{me} Ashton, haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité / vice-présidente de la Commission, à travers les visites fréquentes de son représentant spécial de l'UE pour la région du Sud de la Méditerranée, Bernardino León, à Tunis.

Grâce aux efforts du *quartette* salués par l'UE, le *dialogue national* lancé le 26 octobre 2013 a permis aux forces politiques d'aboutir, d'une part, à la relance des travaux parlementaires sur le projet de Constitution (examen et adoption article par article à la majorité des deux tiers des députés présents), et d'autre part, le 15 décembre 2013, à la désignation d'un nouveau Premier ministre, Mehdi Jômaa (le ministre sortant de l'industrie). L'adoption de la nouvelle Constitution tunisienne a eu formellement lieu le 26 janvier 2014. La nouvelle équipe gouvernementale, composée essentiellement de technocrates, a été quant à elle présentée au Président de la République le 26 janvier 2014 et a fait l'objet d'un vote de confiance par l'ANC le 27 janvier 2014.

Dans un contexte politique difficile, la Tunisie a cependant continué à prendre des mesures significatives pour améliorer l'État de droit et les libertés fondamentales.

Fin août 2013, le gouvernement a déclaré le groupe Ansar Al Charia organisation terroriste. La création en octobre par l'ANC de l'Instance nationale de prévention de la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants a été un développement positif à un moment de tension politique. La Tunisie met ainsi en œuvre les obligations du protocole facultatif à la Convention contre la torture et autres traitements cruels, inhumains ou dégradants, dont elle est devenue en juin 2011 le 60^e État partie. La nouvelle loi sur l'Instance provisoire pour la supervision de la justice judiciaire (IPSJJ), une fois pleinement mise en œuvre, devrait sensiblement renforcer l'indépendance de la justice. L'Instance nationale de lutte contre la corruption est devenue opérationnelle et un conseil supérieur de lutte contre la corruption a été mis en place. L'ANC a nommé les 9 membres de l'Instance supérieure indépendante pour les élections le 8 janvier 2014.

La société civile a pu exprimer ses revendications et a joué un rôle fondamental dans la résolution de la crise politique, jouant ainsi pleinement son rôle de contre-pouvoir et de proposition.

Sur le plan économique, malgré un fort rebond du taux de croissance du PIB en 2012 (après la forte récession en 2011 à la suite de la révolution), l'économie tunisienne a moins bien réagi que prévu en 2013 avec un taux de croissance du PIB estimé à 2,7 % (contre une prévision initiale de 4 %) et un déficit budgétaire qui atteindra 6,2 % du PIB (contre une prévision initiale de 7,3 % mais partialement à cause des différés de paiements à 2014 d'environ 3 % du PIB). La faible reprise économique de l'UE,

principal partenaire commercial de la Tunisie, combinée avec un secteur bancaire tunisien fragile (notamment les banques d'État), de vastes disparités sociales et économiques entre régions, une industrie d'exportation de faible valeur ajoutée, et un chômage élevé des jeunes comptent parmi les défis majeurs à relever. L'inflation est en hausse (estimée à 6 % à la fin 2013) et tient à l'augmentation des prix des produits alimentaires, tandis que l'inflation sous-jacente reste relativement stable. Une escalade des tensions sociales internes, l'aggravation des incertitudes politiques et les préoccupations sécuritaires pourraient porter atteinte à l'investissement, notamment étranger. Les perspectives économiques et sociales de la Tunisie dépendent donc assez largement de l'évolution de la transition politique, de la stabilité de ses institutions démocratiques, mais aussi de l'adoption rapide de mesures pour entreprendre de vraies réformes structurelles, en particulier celles relatives au système de subventions aux prix des produits énergétiques et alimentaires. Elles sont vulnérables à un environnement international de faible croissance, ainsi qu'aux chocs régionaux. La situation en Libye et au Sahel pèse à cet égard sur ces défis internes.

En 2013, l'UE a continué à apporter son soutien au processus de transition, en confirmant le renforcement de sa coopération, dont le montant a atteint 135 millions d'euros au titre de l'instrument financier d'appui à la politique de voisinage (80 millions d'euros) et du programme SPRING (55 millions d'euros). Ce soutien, dont près de la moitié sous forme d'appui budgétaire, permet de contribuer à la relance économique, à l'éducation, au renforcement de la société civile, au développement des zones défavorisées, ainsi qu'au renforcement de la bonne gouvernance, y compris environnementale.

Par ailleurs, l'UE a engagé un dialogue avec les autorités tunisiennes sur la réforme du secteur de la sécurité. Une évaluation par des experts des états membres de l'UE («*peer review*») a permis d'établir un état des lieux du secteur sécuritaire dont le rapport, à entériner par le ministère de l'intérieur, pourrait devenir une base commune pour identifier le soutien européen au processus de réforme du secteur sécuritaire.

En septembre 2013, les autorités tunisiennes ont demandé l'aide macro-financière de l'UE. Cette requête a fait l'objet, dès novembre, d'une première mission d'évaluation qui s'est conclue par l'adoption par la Commission européenne (le 5 décembre) d'une proposition de prêt pour un montant de 250 millions d'euros, dont la mise en place effective dépend désormais de l'approbation par le Parlement européen et le Conseil. Cette aide est étroitement coordonnée avec le programme du Fonds monétaire international.

Recommandations

En 2013, la Tunisie a principalement mis en œuvre les recommandations du rapport concernant l'année 2012 relatives à la consolidation de la démocratie (adoption de la Constitution, mise en place du cadre légal et budgétaire des autorités et instances en matière de communication audiovisuelle, de supervision de la justice, de lutte contre la corruption, de lutte contre la torture, de contrôle externe des finances publiques, de justice transitionnelle) et à la préparation des prochaines élections (nomination des membres de l'Instance supérieure indépendante pour les élections). Des progrès notables ont été réalisés en matière d'évaluation des politiques fiscales, de rationalisation des contrôles des dépenses publiques, de modernisation de la comptabilité publique. Sur le plan bilatéral, des progrès ont été effectués en vue de la

mise sur pied d'un partenariat pour la mobilité. La Convention régionale sur les règles d'origine préférentielles pan-euro-méditerranéennes a été signée.

La mise en œuvre de la nouvelle Constitution et l'organisation des élections en 2014 (prévues par la constitution dans les dispositions transitoires art 148) sont des priorités majeures pour assurer la fin du processus de transition démocratique. Sur la base du présent rapport et à la suite de l'accord politique sur le nouveau plan d'action 2013-2017, les priorités suivantes devraient être poursuivies en particulier:

- mise en place effective de l'Instance supérieure indépendante des élections (ISIE) chargée de la gestion, de l'organisation et de la supervision des élections; adoption de la nouvelle loi électorale et organisation d'élections générales libres, transparentes et inclusives en 2014;
- garantie du respect des droits de l'homme, de la liberté d'expression (notamment par l'application effective des décrets 115 sur le code de la presse et 116 sur la Haute autorité indépendante de la communication audiovisuelle, ainsi que par la réforme des dispositions du code pénal qui limitent cette liberté); garantie du respect des droits des femmes (notamment par le dépôt de la notification de la levée des réserves relatives à la Convention sur l'élimination de toute forme de discrimination à l'égard des femmes); et mise en œuvre effective des mécanismes de prévention de la torture (notamment l'instance créée par la loi organique 2013-43);
- finalisation du nouveau plan d'action PEV et adoption par les deux parties;
- signature et lancement de la mise en œuvre du partenariat sur la mobilité UE-Tunisie; adoption d'un cadre législatif créant un statut juridique reconnu et garantissant la protection des réfugiés, des migrants et des demandeurs d'asile;
- adoption d'une politique et des mesures visant à la réforme du secteur de la sécurité, notamment en ce qui concerne la police et la gestion des frontières;
- adoption des réformes constitutionnelles, législatives et réglementaires visant à renforcer l'État de droit, notamment l'indépendance, le professionnalisme, et l'efficacité de la justice et à assurer la réhabilitation des tribunaux, l'accès à la justice et le respect du procès équitable; mise en place des mécanismes et actions en matière de justice transitionnelle;
- adoption de réformes macro-économiques et fiscales structurelles favorisant la stabilisation économique et permettant de mieux lutter contre les disparités régionales de développement; lancement de la réforme des subventions des prix de l'énergie et introduction des programmes ciblés d'appui aux ménages en parallèle; consolidation du secteur bancaire, notamment public; modernisation de la gestion des finances publiques et de celle des marchés publics;
- renforcement des instruments de soutien à l'environnement des affaires et des investissements publics et privés tunisiens et internationaux, en particulier dans des secteurs à plus haute valeur ajoutée, en vue de favoriser la création d'emplois, notamment pour les jeunes;
- finalisation du processus préparatoire en vue du lancement des négociations d'un accord de libre-échange complet et approfondi (ALECA);
- accélération des négociations dans le domaine du transport aérien, en vue notamment de l'accord global sur les services aériens «ciel ouvert» (*open sky*);
- ratification de la Convention régionale sur les règles d'origine préférentielles pan-euro-méditerranéennes.

2. DIALOGUE POLITIQUE ET RÉFORMES

Pendant la plupart de l'année 2013, le dialogue politique en Tunisie a été perturbé par les retombées des assassinats politiques de Chokri Belaid (6 février) et de Mohamed Brahmi (25 juillet), deux figures de l'opposition de gauche. Le meurtre de C. Belaid a conduit à la démission du gouvernement Jebali et à la formation d'un gouvernement présidé par A. Laarayedh (ancien ministre de l'intérieur). La recrudescence de la violence suivie par l'assassinat de Brahmi et les meurtres de plusieurs soldats, au Mont Chaambi, lors d'opérations anti-terroristes, ont engendré une forte mobilisation de l'opposition et de nombreuses manifestations. À la suite de cette vague de protestations et du boycott des travaux parlementaires par environ 65 députés de l'opposition sur un total de 217 membres composant l'ANC, le Président de l'ANC a suspendu les travaux de l'Assemblée au mois d'août. Les responsables politiques de la *troïka* au pouvoir et des partis de l'opposition ont alors entamé des consultations dans le cadre d'un *dialogue national* par l'intermédiaire du *quartette* (composé du principal syndicat du pays, l'UGTT, ainsi que de la Ligue tunisienne de protection des droits de l'homme, du patronat représenté par la principale organisation, l'UTICA, et l'Ordre national des avocats) qui a assumé le rôle de médiation pour sortir de l'impasse politique et institutionnelle. C'est dans ce cadre que le 15 décembre, un nouveau Premier ministre, Mehdi Jômaa (le ministre sortant de l'industrie), a été désigné. La démission du gouvernement Laarayedh a eu lieu le 9 janvier, et la nomination formelle de M. Jômaa le 10 janvier. Le cabinet du nouveau gouvernement, composé de technocrates, a été présenté le 26 janvier et un vote de confiance par l'Assemblée nationale constituante a eu lieu le 27 janvier 2014.

Bien avant la suspension des travaux de l'ANC, les différentes commissions parlementaires chargées de la rédaction de la **Constitution** avaient travaillé à un rythme ralenti par rapport au calendrier initial. Un quatrième projet de Constitution avait été publié fin mai 2013. Les discussions ont recommencé en décembre et la Constitution a été adoptée le 26 janvier 2014. La conclusion du travail constitutionnel est une étape fondamentale de la transition démocratique. Le pays peut maintenant s'atteler à préparer et mettre en œuvre une série de réformes législatives et organisationnelles fondées sur la nouvelle Constitution.

La Constitution est résolument moderne, porteuse de valeurs essentielles et universelles comme les droits de l'Homme et les libertés fondamentales, mais aussi de droits nouveaux tels que la sauvegarde de l'environnement. La Constitution garantit aux citoyennes et aux citoyens, l'égalité en droits et en devoirs. Il faut aussi souligner le caractère inclusif du processus d'élaboration de la Constitution, et l'ouverture d'esprit de l'ANC qui a fait appel à l'expertise européenne (notamment celle de la Commission de Venise du Conseil de l'Europe). Cette approche inclusive est à poursuivre et à développer dans le futur, notamment dans d'autres domaines (réformes économiques, sociales, environnementales, etc.).

Pendant l'année 2013, le tribunal administratif (TA) a ordonné à trois reprises la suspension des travaux de la commission de sélection des candidatures à l'ISIE à la suite de plusieurs plaintes mettant en cause la légalité de cette procédure. À la suite de la désignation du nouveau Premier ministre, l'ANC en plénière a approuvé les amendements à la loi portant création de la nouvelle ISIE. La liste des candidats finaux a été publiée sur le site de l'ANC le 30 décembre 2013 et la nomination des neuf membres de l'ISIE a été votée par l'ANC en séance plénière le 8 janvier 2014.

Compte tenu des retards observés dans le processus de désignation définitive des membres de l'ISIE et de finalisation de la nouvelle loi électorale, il est fort probable que les élections présidentielles et législatives ne puissent être organisées avant l'automne 2014.

En ce qui concerne les **médias**, une recrudescence des actes de violence, de procédures judiciaires et de détentions préventives abusives à l'encontre des journalistes et bloggeurs a été observée. En revanche, la Haute autorité indépendante pour la communication audiovisuelle (HAICA) a été mise en place en mai 2013 par un décret présidentiel conformément au décret-loi du 2 novembre 2011 et le gouvernement a octroyé une première tranche budgétaire pour qu'elle puisse entamer ses missions. Le mandat de la HAICA est temporairement défini jusqu'après la tenue des prochaines élections. Par la suite, la HAICA se transformera conformément à l'Article 124 de la Constitution qui prévoit la création d'une Instance de l'information.

En ce qui concerne **la réforme de la justice**, la plupart des recommandations des experts européens (à l'issue de leur mission de 2011) a été reprise par le ministère de la justice dans son plan stratégique pour la réforme de la justice (2012-2016), principalement centrée sur la réorganisation du ministère. Une consultation nationale a également été organisée entre juin et septembre 2013 afin d'alimenter la réflexion sur une future vision stratégique pour la réforme de la justice.

Concernant **l'indépendance de la justice**, la loi sur l'Instance provisoire pour la supervision de la justice judiciaire (IPSJJ) a été adoptée en avril 2013. Cette instance remplace l'ancien Conseil supérieur de la magistrature (CSM) suspecté d'avoir institutionnalisé la mainmise de l'exécutif sur la magistrature. Les 20 membres de l'IPSJJ sont majoritairement des magistrats (dix sont élus par leurs pairs, cinq autres sont des membres de droit) et cinq membres sont nommés par l'ANC (trois professeurs et deux avocats). L'instance dispose de larges compétences sur la nomination, la promotion de tous les magistrats et les procédures disciplinaires. Elle émet un avis sur tous les projets de loi touchant au fonctionnement de la justice, et peut formuler des propositions et recommandations.

Certaines dispositions de la loi sur l'IPSJJ concernent la justice transitionnelle et consacrent l'inéligibilité à l'IPSJJ des magistrats qui ont été membres du CSM sous l'ère Ben Ali et qui en ont obtenu des avantages. Dans son article 9, la loi «interdit de se porter candidat aux élections de l'instance à: tout magistrat ayant été membre de l'un des précédents CSM, tout magistrat ayant appelé l'ancien président à se porter candidat aux élections présidentielles, l'ayant glorifié, défendu... ou ayant exercé des activités au RCD, tout magistrat ayant participé à des procès d'opinion et de libertés objet de l'amnistie générale promulguée par le décret-loi du 19 février 2011».

En septembre 2013, le mouvement annuel des magistrats (promotions et mutations) a été établi par l'IPSJ et publié par décret. En octobre, le ministère de la justice a décidé de procéder à de nouvelles nominations comme celle de l'inspecteur général et celui du président du tribunal immobilier sans passer par la procédure prévue devant l'IPSJ. En novembre, le tribunal administratif a ordonné de surseoir à l'exécution des deux décrets de nomination controversés, mais le ministère de la justice a poursuivi sa décision. Ultérieurement, l'IPSJ a décidé de la mutation d'une soixantaine de magistrats, mais le décret de publication est resté bloqué par le gouvernement (Premier ministre). Pourtant, dans la loi sur l'IPSJ, l'article 14 dispose que «les promotions se font par décret du chef du gouvernement sur la base d'un avis conforme

de l'Instance». Ainsi, l'application de la nouvelle loi et l'effectivité des prérogatives de l'IPJSJ doivent encore être garanties.

Dans le domaine de la **justice militaire**, aucun progrès n'a été noté. Les tribunaux militaires (juridiction d'exception) et non pas les juridictions civiles continuent à poursuivre les civils concernés par des faits impliquant les forces de sécurité intérieure.

Le Statut de Rome établissant la Cour pénale internationale a été ratifié avant 2011 mais sa mise en œuvre effective doit encore être assurée.

À la suite de l'adoption, en novembre 2011, du décret-loi instituant une «Instance nationale de lutte contre la **corruption** (INLCC)», cette instance est devenue opérationnelle en juin 2013, avec la publication du décret de nomination de ses 26 membres. Il reste cependant à mettre en place la sous-commission de prévention et d'investigation. Plus de 400 dossiers ont été transférés aux autorités judiciaires, principalement au pôle financier du tribunal de grande instance de Tunis début 2013. Un Conseil supérieur de lutte contre la corruption a été mis en place pour assurer une coordination des actions de prévention et répression de la corruption. Ce conseil, présidé par le chef du gouvernement, rassemble les ministères de la justice, de l'intérieur, des finances ainsi que des représentants de la société civile. Le ministre délégué à la gouvernance et à la lutte contre la corruption en charge des affaires de malversations est occupé à élaborer une stratégie nationale de lutte contre la corruption basée sur quatre axes majeurs: mise en place d'un système national d'intégrité, promotion de l'INLCC, renforcement de la participation de la société civile et formation des journalistes spécialisés. Lors de la réunion du 9 décembre 2013, le Conseil a validé le projet de stratégie nationale de lutte contre la corruption et a aussi décidé de la nécessité d'un plan d'action 2013-2016. L'incidence de ces mesures, qui dépend aussi des progrès réels en matière d'indépendance et d'efficacité de la justice, ne pourra être évaluée qu'ultérieurement. Dans «l'index de perception de la corruption» de l'organisation «*Transparency International*», la Tunisie occupait en 2013 la 77^e place sur 177.

Dans le cadre des programmes d'appui à la relance soutenus par l'UE avec la Banque mondiale et la Banque africaine de développement, trois mesures ont visé à soutenir l'adoption des réformes dans le domaine de la justice et de la lutte contre la corruption, à savoir: la création du pôle financier/judiciaire, l'opérationnalisation de l'INLCC, et l'adoption de la loi sur l'IPJSJ.

Respect des droits de l'homme et autres questions liées à la gouvernance

Sur le plan des **normes internationales**, la Tunisie avait donné en 2012 son accord de principe pour signer le 3^e «protocole facultatif à la Convention des Nations unies pour les droits des enfants»; le protocole n'a pas encore été ratifié.

En vertu de la ratification, en juillet 2011, du «protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants», les autorités tunisiennes s'étaient engagées à créer le mécanisme national de prévention (MNP) contre la **torture** dans l'année suivant la ratification. L'ANC a adopté le 9 octobre 2013 la loi organique relative à «l'Instance nationale de la prévention de la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants» (l'Instance). Pendant la même séance, l'ANC a adopté le décret-loi relatif à «l'adhésion de la Tunisie au protocole facultatif se rapportant à la Convention

contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants». La Tunisie devient le premier pays dans le monde arabe à créer un MNP, et ce en vertu du droit international des droits de l'homme.

Des cas de torture et de mauvais traitement commis par les agents de sécurité ont cependant continué à être dénoncés, surtout au cours de gardes à vue. Toutefois, on remarque la volonté des autorités de changer ces pratiques, par exemple des formations sur le respect des droits de l'homme sont maintenant régulièrement octroyées aux agents de sécurité, y inclus sur la prévention de toute forme de torture. Dans l'attente de la création du MNP, un accord avait été signé le 10 décembre 2012 entre le ministère de la justice et onze organisations de défense des droits de l'homme, pour leur permettre d'effectuer des visites dans les établissements pénitentiaires, et ce sans restriction, avec un préavis de 24 heures.

En ce qui concerne les **conditions de détention**, le surpeuplement demeure un problème. Des cas de mauvais traitements infligés aux détenus ont été rapportés. La procédure de garde à vue n'est pas soumise au contrôle effectif de l'autorité judiciaire ni à l'accès de l'avocat.

La **liberté de rassemblement** a été globalement garantie et de nombreuses manifestations pacifiques se sont tenues en 2013 (à partir du Forum social mondial du mois de mars qui a été le premier événement de cette envergure dans le monde arabe). Toutefois, plusieurs cas d'utilisation excessive de la force de la part des forces de l'ordre, ainsi que le recours à la violence par certains groupes extrémistes, ont été dénoncés comme autant d'entraves à un plein exercice de la liberté de rassemblement et d'expression.

Des peines de prison ferme, parfois de plusieurs années, ont été prononcées pour sanctionner l'exercice de la **liberté d'expression** de la part de plusieurs journalistes, artistes, blogueurs et militants. Dans ce contexte, l'UE a, à plusieurs reprises, souligné l'importance de réviser le dispositif législatif à partir du code pénal, héritage du régime précédent, qui peut être utilisé pour limiter la liberté d'expression.

La question de l'**égalité des sexes** et de la défense des droits des femmes est restée d'actualité en Tunisie en 2013. Le phénomène de la violence verbale et physique à l'égard des femmes reste une source de souci majeur. Un comité de pilotage a été institué pour la formulation d'un projet de loi contre toute forme de violence basée sur le sexe. Le ministère des affaires de la femme a essayé de relancer la mise en œuvre de la stratégie nationale pour la prévention de toute violence à l'égard des femmes et d'associer les autres ministères dans une approche horizontale en matière d'égalité hommes-femmes, mais cette démarche rencontre beaucoup de difficultés.

Néanmoins, le chef de gouvernement a signé le décret qui prévoit la création des délégations régionales du ministère des affaires de la femme et de la famille dans les 24 gouvernorats, ce qui devrait permettre aux catégories ciblées (femmes, enfants et personnes âgées) d'accéder plus facilement aux services de soutien fournis par le ministère. La prochaine étape sera l'opérationnalisation des bureaux régionaux.

Le gouvernement tunisien a ratifié en 1985 la Convention des Nations unies de 1979 sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF), avec certaines réserves sur plusieurs articles. Le 16 août 2011, le conseil des ministres avait approuvé le décret qui établit la levée de ces réserves (sauf la

déclaration générale de la Tunisie relative à la CEDEF). Cependant, le dépôt de la notification de levée des réserves n'a jamais été effectué par les autorités tunisiennes.

Bien que signataire de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et de la charte de l'Organisation de l'Union africaine sur les réfugiés, la Tunisie n'a pas encore mis en place un système d'asile effectif. L'article 26 de la constitution porte sur l'asile et un projet de loi sur l'asile est encore en discussion.

Le protocole optionnel à la Convention internationale pour les droits économiques, sociaux et culturels n'a pas encore été ratifié par la Tunisie.

En avril 2008, la Tunisie a ratifié la Convention des Nations-unies relative aux droits des personnes handicapées, ainsi que son protocole optionnel. Néanmoins, la Tunisie n'a pas encore mis en œuvre des principes d'égal traitement et d'égal accès proclamés par cette convention.

Sujets régionaux et internationaux, coopération dans les domaines des relations étrangères et de la sécurité, prévention des conflits et gestion des crises

Le dialogue politique de haut niveau entre l'UE et la Tunisie s'est poursuivi en 2013. La tenue du Comité d'association le 19 juin 2013 a donné lieu à un dialogue politique entre les deux parties. En 2013, plusieurs représentants des institutions européennes ont effectué des visites dans le but de renforcer le dialogue politique avec la Tunisie, notamment le Président du Conseil européen Herman Van Rompuy (15 janvier), le commissaire européen à l'industrie et l'entrepreneuriat Antonio Tajani (15 janvier) et le commissaire européen à l'élargissement et à la politique européenne de voisinage Štefan Füle (14-15 mars). Les missions du représentant spécial de l'Union européenne pour la région du Sud de la Méditerranée, Bernardino León, ont également permis d'approfondir le dialogue politique entre la Tunisie et l'UE.

Sur le plan régional, la Tunisie a participé à la 10^e réunion des ministres des affaires étrangères au sein du groupe 5+5, (Nouakchott, 16 avril 2013), qui a porté sur le processus démocratique dans la région, la situation au Mali et en Syrie, la lutte contre le terrorisme et le renforcement de la coopération en matière de sécurité et de contrôle des frontières. La Tunisie a également participé à la réunion des ministres des affaires étrangères de l'Union du Maghreb arabe à Rabat (6 mai 2013) et à la 15^e conférence des ministres de l'intérieur au sein du 5+5 qui a eu lieu à Alger (10 avril 2013), s'engageant à mettre en œuvre une approche globale de lutte contre le terrorisme et à coopérer en matière de sécurisation des frontières.

Les autorités tunisiennes ont affirmé leur volonté d'engager un processus de réforme du secteur de la sécurité, qui vise «la consécration d'une doctrine de sécurité démocratique au service de l'État et des citoyens». L'Union européenne a accueilli positivement la demande d'appui formulée par la Tunisie et a organisé une mission d'examen par les pairs. L'objectif est de dresser un état des lieux du secteur de la sécurité en Tunisie et d'élaborer une liste de recommandations pour accompagner le processus de réforme et de modernisation du secteur et de le mettre en conformité avec les normes et les standards internationaux. Le projet de rapport a été finalisé en octobre 2013 et sera discuté avec les autorités tunisiennes en vue d'une validation dans les premiers mois de 2014. Par ailleurs, l'UE a financé une analyse de la gestion des frontières, de la migration irrégulière, de la protection des migrants et de la lutte

contre la fraude documentaire en Tunisie (démarrée en avril 2013). Le rapport final a été validé par le ministère de l'intérieur tunisien en août 2013 et présenté au public en novembre 2013.

Ces diagnostics pourraient constituer la première étape d'une coopération plus conséquente entre l'UE et les acteurs de la sécurité en Tunisie.

3. RÉFORMES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

QUESTIONS MACRO-ÉCONOMIQUES¹

L'économie tunisienne a subi les effets négatifs de l'agitation intérieure qui a suivi la révolution de 2011, l'instabilité régionale (notamment la situation en Libye), et un environnement international de faible croissance, en particulier dans l'Union européenne (principal partenaire commercial de la Tunisie). Après la récession en 2011, lorsque l'activité économique s'est contractée de 1,9 %, et malgré une reprise modérée en 2012 (3,6 %), sous l'effet de la reprise du tourisme et des investissements directs étrangers (IDE) l'économie tunisienne reste exposée aux risques macroéconomiques élevés. Alors que la prévision de croissance du PIB en 2013 était de 4 %, on estime que l'économie n'a crû que de 2,7 %. La prévision de croissance pour 2014 a également été revue à la baisse, passant de 4,5 % à 3 %, avec des risques orientés à la baisse.

En particulier, le déficit budgétaire (6,2 % du PIB, contre une prévision de 7,3 % mais en partie dû à des différés de paiements en 2014 d'environ 3% du PIB) et la balance des paiements (le déficit du compte courant est estimé à 8,2 % du PIB, contre une prévision de 7,5 %) se sont détériorés de façon assez marquée, générant des besoins de financement extérieurs importants en 2013. Or, comme certains des financements prévus ne se sont pas matérialisés, le gouvernement a été forcé, entre autres mesures, à utiliser ses dépôts bancaires auprès de la banque centrale. L'économie a souffert de l'incertitude politique (largement résolue en janvier 2014 après l'approbation de la nouvelle Constitution et la création du nouveau gouvernement technocratique); toutefois, des risques, liés *inter alia* à l'incertitude quant à la vigueur de la reprise attendue dans les économies extérieures, et à la fragilité du secteur bancaire, demeurent encore.

Compte tenu de ces difficultés, les autorités tunisiennes ont, à la mi-avril 2013, conclu avec le Fonds monétaire international (FMI) un Accord de confirmation (*Stand-By Arrangement* - SBA) de 24 mois pour un montant de 1,75 milliard de dollars américains (400 % du quota). Cet accord a été approuvé par le conseil d'administration du FMI en juin. L'objectif du SBA est d'appuyer le programme de réforme économique du gouvernement, de réduire les vulnérabilités et de favoriser une croissance durable et inclusive de l'économie. En outre, en septembre 2013, les autorités tunisiennes ont également demandé l'aide macro-financière de l'UE. Cette requête a fait l'objet d'une première mission d'évaluation positive mi-novembre, qui a permis l'adoption par la Commission européenne (dès le 5 décembre) d'une proposition de prêt pour un montant de 250 millions d'euros, qui dépend désormais de

¹ Les données proviennent du bureau national de statistiques, de la banque centrale, du FMI ou d'estimations de la Commission, comme indiqué dans l'annexe sur les statistiques. Lorsque d'autres données sont utilisées, ceci est indiqué.

l'approbation par le Parlement européen et le Conseil, et dont la mise en œuvre effective est étroitement liée à celle du programme du FMI.

La Tunisie fait face à des défis importants en matière de réformes structurelles. L'économie continue de souffrir d'une dépendance excessive du développement d'une industrie d'exportation de faible valeur ajoutée située près de la côte, au détriment des autres industries et du développement de l'intérieur du pays. En outre, un secteur bancaire faible et inefficace et l'utilisation généralisée des contrôles de capitaux et des prêts dirigés continuent d'entraver le développement financier et l'affectation de l'épargne aux investissements les plus productifs.

L'emploi et la politique sociale

Le pays continue à connaître une situation sociale fragile malgré une légère amélioration de la situation de **l'emploi**. Selon l'Organisation mondiale du travail, le taux de chômage aurait atteint 15,9 % en 2013 (18,3 % en 2011 et 17,6 % à la fin de 2012), touchant particulièrement les diplômés de l'enseignement supérieur (avec plus de 30 % pour certaines catégories) ou certaines régions les plus défavorisées (25 %). Le taux de chômage est plus élevé chez les femmes (plus de 43 % des diplômées de l'enseignement supérieur en juin 2013). Selon des estimations officielles globales, il y aurait près de 630 000 chômeurs à la fin du 2^e trimestre, dont près de 220 000 diplômés de l'enseignement supérieur.

L'emploi et la cohésion sociale continuent à figurer parmi les priorités nationales. Le gouvernement reconnaît la nécessité d'un ensemble de réformes socio-économiques structurelles mais, jusqu'à présent, les interventions ont pris la forme de programmes à court terme sur la base d'une logique de relance rapide. Une «Stratégie nationale pour l'emploi 2013-17» a été approuvée en décembre 2012. La mise en œuvre de cette stratégie n'est pas encore pleinement opérationnelle. De même, en novembre 2012, un congrès sur la formation professionnelle a été organisé, dont les conclusions devraient se traduire en une série de plans d'action (cinq à six) liés aux grands domaines de la réforme de l'emploi et de la formation professionnelle. Ces plans, annoncés pour avril 2013, restent en suspens.

Le dialogue engagé par les partenaires sociaux en 2012 a abouti à la signature d'un nouveau pacte social pour la Tunisie le 14 janvier 2013. Il institutionnalise un dialogue tripartite régulier et global sur des questions d'intérêt commun au gouvernement, à l'Union générale tunisienne du travail (UGTT/Centrale syndicale) et à l'Union tunisienne de l'industrie, du commerce et de l'artisanat (UTICA/Centrale patronale). Les engagements, orientations et principes prévus dans ce pacte social concernent notamment la croissance économique et le développement régional, les politiques de l'emploi, les relations professionnelles et le travail décent ainsi que la protection sociale. Au cours des mois qui ont suivi, le dialogue entre l'UGTT et l'UTICA s'est plus particulièrement concentré sur l'agenda politique dans le cadre du quartette. Le dialogue fructueux et la confiance instaurée entre les deux organisations ont néanmoins contribué à maintenir un niveau de paix sociale acceptable, l'essentiel des mouvements de grève au cours de l'année écoulée ayant relevé le plus souvent d'initiatives locales.

4. QUESTIONS LIÉES AU COMMERCE, AU MARCHÉ ET À LA RÉFORME RÉGLEMENTAIRE

L'UE reste le premier partenaire commercial de la Tunisie, représentant plus de la moitié de son commerce extérieur en 2012². Le commerce bilatéral a connu en 2012 une légère hausse des exportations de l'UE vers la Tunisie alors que les importations européennes en provenance de Tunisie ont diminué légèrement. Les exportations de l'UE en Tunisie consistent principalement en combustibles et produits minéraux, machines et appareils électriques et équipements de transport. Les importations de l'UE en provenance de Tunisie sont principalement constituées de machines et appareils électriques, de textiles et d'articles d'habillement ainsi que de combustibles et produits minéraux.

Un comité interministériel pour les négociations d'un **accord de libre-échange complet et approfondi** (ALECA) a été établi à la fin mai sous la tutelle du ministre du commerce et de l'artisanat. Il est chargé d'assurer la coordination interne, d'établir des groupes de travail thématiques avec le secteur privé et de sensibiliser et consulter la société civile. En 2013, il n'y a pas eu de réunion formelle de préparation en vue du lancement des négociations sur l'ALECA. Néanmoins, un évènement a été organisé avec l'Institut arabe des chefs d'entreprise en juin pour augmenter la visibilité de l'ALECA et des contacts techniques entre experts ont eu lieu sur les thèmes des marchés publics et de la politique de la concurrence.

Les négociations concernant la libéralisation progressive du commerce des produits agricoles, des produits agricoles transformés et des produits de la pêche n'ont pas encore repris depuis leur suspension en 2011.

Des progrès ont été accomplis en vue de la mise en œuvre de l'accord commercial préférentiel tuniso-algérien signé en décembre 2008. À la suite de la publication par les deux parties en 2013 des textes de l'accord et de ses annexes, l'accord pourra entrer effectivement en vigueur une fois l'échange des lettres terminé et les préparations d'ordre technique achevées. Dans leur formulation actuelle, les règles d'origine ne sont pas compatibles avec le standard pan-Euro-Med excluant les possibilités de cumul diagonal. Toutefois, elles pourraient le devenir si des adaptations techniques mineures sont adoptées.

En matière **douanière**, la Tunisie a signé, le 16 janvier, la Convention régionale sur les règles d'origine préférentielles pan-euro-méditerranéennes, qui est depuis en attente de ratification.

Dans le domaine de la **libre circulation des biens** et des **réglementations techniques**, les travaux préparatoires en vue des négociations de l'accord sur l'évaluation de la conformité des produits industriels (ACAA) ont continué avec l'envoi par les autorités tunisiennes des projets de loi relatifs au cadre horizontal (portant sur le système national d'accréditation, les unités de mesure et la sécurité des produits industriels), d'un projet de décret transposant la directive européenne portant sur la restriction de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques, ainsi que des projets de décrets transposant les directives européennes relatives à la basse tension, la compatibilité électromagnétique et les produits de

² Les données pour l'année 2013 n'étaient pas disponibles au moment de la rédaction de présent rapport.

construction pour évaluation aux services de la Commission. Cependant, ces projets ne présentent pas une harmonisation suffisante avec l'acquis. Un projet de jumelage sur la surveillance du marché est en cours.

Dans le domaine **sanitaire** et **phytosanitaire**, le projet de loi-cadre concernant la sécurité sanitaire des aliments n'a pas encore été publié au journal officiel. À la suite d'audits de l'Office alimentaire et vétérinaire de la Commission (OAV) dans le domaine des produits de la pêche et de la certification des produits issus de l'agriculture biologique, la Tunisie fait face à un certain nombre de difficultés pour maintenir l'accès de ces produits aux marchés de l'UE. En 2013, une mission d'expertise d'appui à la mise en conformité des analyses de biotoxines a été réalisée. En 2013, la reconnaissance de l'équivalence du système tunisien de certification des produits issus de l'agriculture biologique a été reconduite jusqu'en juillet 2014, assortie d'une demande de mesures correctrices à mettre en œuvre.

Le projet du nouveau **code d'investissement** a été transmis à l'ANC par le gouvernement. Si le nouveau code représente un effort important de simplification et de clarification, dans la pratique, il n'induit à lui seul que des changements mineurs pour les investisseurs européens. Plusieurs dispositions du projet semblent montrer une faible ambition d'ouverture, et le traitement des investisseurs étrangers dépendra essentiellement des décisions qui seront prises dans les décrets d'application sur l'accès au marché dans certaines activités de service autres que totalement exportatrices.

Le **climat des affaires** reste relativement difficile en cette période de transition. Selon le rapport annuel de la Banque mondiale «*Doing Business 2014*», la Tunisie a été classée 51^e sur un total de 189 économies, perdant ainsi deux places par rapport au classement de l'année dernière (49^e). La Tunisie occupe la 83^e place (sur 148) dans le «Rapport sur la compétitivité mondiale 2013-2014» du Forum économique mondial. La Tunisie obtient des notes peu favorables dans les indicateurs relatifs à la sécurité, la stabilité macroéconomique, le développement du marché financier et sur l'efficacité du marché du travail. D'autres éléments importants portant préjudice à l'environnement et au développement des affaires ont été relevés: l'instabilité politique, l'inefficacité de l'administration, l'accès au financement et le manque d'infrastructures.

Les autorités tunisiennes, dans un contexte de détérioration rapide du solde des opérations courantes et de capital, continuent à viser à moyen terme le **libre mouvement des capitaux** et la convertibilité totale du dinar, tout en ajoutant que les circonstances actuelles ne permettent pas de fixer un calendrier à ce stade. La situation semble avoir incité les autorités à durcir leur application des règlements de contrôle des changes en vigueur, notamment en ce qui concerne les paiements d'importations et les rapatriements de capitaux.

Il n'y a pas eu d'évolution dans le domaine des **services** et des **services financiers**.

Autres domaines essentiels

Dans le domaine **fiscal**, le gouvernement s'est engagé dans un vaste réexamen participatif des politiques fiscales et de leur administration dans le cadre de cinq groupes de travail. Certaines des recommandations émanant de ces commissions devraient faire l'objet d'applications concrètes dans le cadre de la loi de finance 2014.

En matière de **politique de concurrence**, des amendements à la loi sur la concurrence ont été approuvés en conseil interministériel et transmis à l'Assemblée nationale constituante mi-2013 avec pour objectif le rapprochement progressif avec la législation européenne.

En matière **d'aides d'État**, les autorités ont préféré attendre les négociations sur l'ALECA avant de s'engager dans une réforme dans la direction d'un contrôle plus efficace et plus transparent. Le gouvernement maintient les monopoles d'État des offices des céréales, de l'huile et du commerce tunisien sans séparer leurs activités régaliennes de leurs activités commerciales.

En matière de **propriété intellectuelle**, la Tunisie a réintégré le système international de dépôts administré par l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) à la suite de l'adhésion au protocole relatif à l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques. Ceci représente un avantage important pour les entreprises en termes de gestion de leur portefeuille de marques au niveau international. La Tunisie s'était retirée du système de dépôts internationaux en 1988, obligeant ainsi les entreprises étrangères d'enregistrer leurs marques et modèles directement en Tunisie. Aussi, au mois de juillet, deux ordonnances du ministère de la culture ont-elles porté sur, d'une part, la création de l'Office tunisien pour les droits d'auteurs et associés et, d'autre part, sur les conditions et procédures de l'intervention du fonds d'encouragement pour la création littéraire et artistique.

Un décret de code portant sur les **marchés publics** est en cours de préparation sur la base du rapport d'auto-évaluation et du plan d'action connexe, rédigés selon la méthodologie de l'OCDE. La réforme actuelle va plus en profondeur par rapport à la précédente de 2012 et a pour objectif d'assurer la liberté d'accès aux marchés publics et à la mise en concurrence. Malgré des améliorations, le décret présente encore des lacunes: manque de transparence dans les critères de sélection, complication institutionnelle due au nombre élevé de nouvelles autorités et compétences, allotissement obligatoire des commandes publiques et renforcement des contrôles administratifs a priori en parallèle à l'accroissement des contrôles a posteriori. Des préparatifs sont aussi en cours pour l'introduction d'un système de passation des marchés publics en ligne (*e-procurement*).

Au niveau des **statistiques**, dans le cadre du programme MEDSTAT et de la stratégie globale de la FAO pour l'amélioration des statistiques agricoles et rurales, une stratégie de développement des statistiques agricoles en Tunisie a été élaborée, mais elle doit encore être concrétisée. Suite à la demande de la Tunisie, une procédure d'Evaluation Globale Adaptée (EGA) du système statistique tunisien a été lancée par Eurostat, en coopération avec l'AELE; dans le cadre de cette procédure, une première mission d'évaluation a eu lieu au mois de novembre 2013.

Des progrès ont été enregistrés dans la mise en œuvre opérationnelle de la **gestion budgétaire par objectifs**, avec la rationalisation des contrôles des dépenses publiques en vue d'améliorer l'exécution budgétaire, l'adoption d'un plan de modernisation de la comptabilité publique et la préparation d'une nouvelle loi organique du budget. Les avancées ont également inclus l'adoption de critères de transparence budgétaire ambitieux par rapport à la période précédente. Concernant les **contrôles externes** des finances publiques, les dispositions relatives à l'activité de la Cour des comptes dans le

projet de Constitution consacrent son statut juridictionnel, son indépendance et sa position d'audit suprême.

Dans le domaine des **finances publiques locales**, le redressement financier des collectivités locales amorcé en 2012 s'est poursuivi, à la faveur, notamment, de mesures fiscales permettant un meilleur recouvrement de l'impôt lié à l'activité des entreprises par les communes ainsi qu'à un dispositif de péréquation de ses recettes en faveur des communes défavorisées. Une refonte plus complète du code de la fiscalité locale est également en cours dans le cadre des travaux précités. Ceux-ci devront s'accompagner d'un réexamen des autres sources et dispositifs de financement des collectivités locales, notamment en termes de transferts inter-gouvernementaux et de financement des investissements – afin de garantir leur soutenabilité financière dans le cadre de critères de répartition, préalable majeur à une reprise soutenue de l'investissement au niveau local.

En matière de la **politique d'entreprise**, les avancées en 2013 ne sont pas significatives. Dans le cadre de la coopération industrielle euro-méditerranéenne, la Tunisie a continué d'échanger les bonnes pratiques pour promouvoir l'entrepreneuriat et les PME dans les domaines couverts par la charte euro-méditerranéenne pour l'entreprise et dans des secteurs spécifiques: textile/habillement, tourisme, matières premières, espace. La Tunisie a participé à une nouvelle évaluation de la mise en œuvre de la charte en référence également au «*Small Business Act*» pour l'Europe. Des conclusions préliminaires ont révélé que la phase d'instabilité politique qui a débuté en 2011 a limité l'activité du gouvernement et a mis l'accent sur le soutien à court terme pour les PME. Beaucoup d'entre elles traversent une période de difficultés financières. Cependant, la Tunisie a réussi à poursuivre la mise en œuvre des initiatives et programmes prévus précédemment et les institutions ont continué de fonctionner pendant la phase de transition politique. Le dialogue politique avec les organisations du secteur privé est devenu beaucoup plus ouvert, mais il a également été perturbé par l'instabilité politique. Le dialogue et le partenariat entre les milieux des affaires européens et tunisiens et les autorités tunisiennes ont été renforcés par le lancement en janvier du Conseil UE-Tunisie pour l'entrepreneuriat. Les groupes de travail du Conseil devront présenter leurs conclusions à la prochaine réunion plénière du Conseil.

La **protection des consommateurs** n'est pas harmonisée avec la pratique UE, mais il est bon de signaler la présence d'institutions étatiques et d'organisations non étatiques.

5. COOPÉRATION EN MATIÈRE DE JUSTICE, DE LIBERTÉ ET DE SÉCURITÉ

Concernant le dialogue sur la **migration**, la **mobilité** et la **sécurité**, les négociations de la Déclaration politique conjointe relative au partenariat pour la mobilité ont été finalisées en novembre 2013. La Déclaration a été signée le 3 mars 2014.

Entre-temps, l'UE, en ligne avec l'esprit de la déclaration, continue à soutenir plusieurs initiatives de coopération régionales et bilatérales en matière de migration et de promotion de la mobilité. Dans ce cadre, l'UE a notamment financé une analyse sur la gestion des frontières, de la migration irrégulière, de la protection des migrants et sur la lutte contre la fraude documentaire en Tunisie (démarrée en avril 2013). Cela

a permis la réalisation d'un rapport, validé par le ministère de l'intérieur tunisien en août 2013, qui répertorie les principaux besoins et formule un certain nombre de suggestions ayant pour objectif de proposer des pistes pour le renforcement du dispositif national tunisien. Par ailleurs, la Tunisie continue à participer activement au programme EuroMed migration III, qui permet d'aborder les questions relatives à la coopération en matière de migration au niveau régional.

Sur la base d'un accord de siège signé en 2011 avec le Haut-Commissariat des Nations unies pour les Réfugiés (UNHCR), le dialogue technique pour la mise en place d'une réglementation nationale en matière d'**asile** et de **droit des réfugiés**, (conforme aux obligations de la Tunisie en tant que signataire de la Convention des réfugiés de 1951 et au protocole de 1967) s'est poursuivi. Un projet de loi d'asile est en cours de formulation. À la suite de la fermeture du camp de transit de Choucha à la frontière libyenne en juin 2013, le HCR a renforcé ses activités dans les zones urbaines ciblées. A la date du 8 novembre 2013, on comptait environ 1 146 personnes en Tunisie relevant du mandat du HCR.

Bien que la Tunisie soit partie prenante des instruments internationaux et régionaux contre la **criminalité organisée**, et notamment dans le domaine de la **traite des êtres humains** et du trafic illicite des migrants, la communauté internationale a continué à éprouver des difficultés à accéder aux données recueillies par les autorités dans ce domaine, données qui ne sont pas partagées. On peut signaler toutefois une démarche positive, à savoir l'élaboration de la première étude abordant le sujet de la traite, réalisée par l'OIM en collaboration avec les autorités compétentes en juin 2013. Un comité de pilotage a été établi afin d'assurer son suivi et de mettre en place un mécanisme de protection au niveau national.

La Tunisie a continué à participer aux initiatives régionales et internationales visant la lutte anti-**drogue**. Le dialogue avec l'UE a avancé, bien que l'accès aux données tunisiennes pour évaluer l'ampleur du trafic et de la consommation de stupéfiants pose toujours des problèmes. La consommation de drogue, en particulier le cannabis, a augmenté pendant les trois dernières années. Il semble y avoir un trafic de drogues synthétiques entre la Tunisie et la Libye. Malgré les préoccupations du gouvernement que la Tunisie devienne un pays de transit du narcotrafic le long de la route sahélo-saharienne, le renforcement des lois en vigueur, annoncé par des membres du gouvernement, n'a pas encore eu lieu. La Tunisie a continué à participer activement en matière de **coopération policière** dans le cadre du programme EuroMed Police III.

Le niveau de **coopération judiciaire** en matière civile est demeuré insuffisant. La Tunisie n'est toujours pas signataire des principales conventions de la conférence de La Haye dans ce domaine. La coopération judiciaire en matière pénale concerne principalement les procédures de récupération des avoirs mal acquis. Les procédures de récupération des avoirs gelés (notamment les avoirs de la famille Ben Ali) ont été accélérées grâce aux décisions du Conseil de l'UE en 2012 et 2013. Cependant, l'exécution des commissions rogatoires internationales reste un exercice très lent, notamment en raison de la complexité des dossiers et des montages financiers.

La Tunisie continue à participer au projet EuroMed Justice III, notamment dans les domaines de la coopération judiciaire et d'accès à la justice. La Tunisie bénéficie aussi du projet «Renforcer la réforme démocratique dans les pays du voisinage méridional» (programme Sud), financé par l'UE, et mis en œuvre par le Conseil de l'Europe. En 2013, les activités se sont concentrées sur des projets pilotes concernant

l'efficacité de la justice et le renforcement de l'Instance nationale de lutte contre la corruption.

6. TRANSPORT, ÉNERGIE, CHANGEMENT CLIMATIQUE, ENVIRONNEMENT, SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION, RECHERCHE ET INNOVATION

Dans le domaine des **transports**, à la suite du lancement des négociations en novembre 2012, deux rounds de discussion en vue d'un accord global sur les services **aériens** avec la Tunisie ont eu lieu en juin et décembre 2013. Les discussions ont porté sur les conditions techniques de l'ouverture du ciel tunisien, la politique extérieure de l'UE dans le domaine du transport aérien et la coopération entre la Tunisie et l'UE dans les domaines du transport en général. En 2013, la Tunisie a bénéficié d'une collaboration avec la cellule méditerranéenne MASC au sein de l'Agence européenne de sécurité aérienne (AESA) en vue de promouvoir la convergence réglementaire en matière de sécurité. La Tunisie accueille, dans le cadre du projet EGNOS, le bureau régional GEMCO (*Galileo Euro-Med Cooperation Office*). Des démonstrations ont été réalisées dans l'aéroport de Monastir sur les services EGNOS SoL. L'objectif de cette opération est de favoriser les transferts technologiques et le renforcement des capacités. La mise en œuvre du projet RFR (Réseau **ferroviaire** rapide) connaît toujours des retards importants dus notamment à des difficultés pour la passation des principaux marchés par l'opérateur national. Sous la Facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat, la Banque européenne d'investissement finalise la proposition d'une étude de faisabilité du projet prioritaire ferroviaire à grande vitesse (de la frontière algérienne à la frontière libyenne).

Les autorités nationales ont lancé en juin un débat public sur l'**énergie** dont l'objectif est d'esquisser une nouvelle stratégie énergétique pour le pays, permettant à la fois d'assurer la sécurité énergétique du pays et de répondre aux défis de l'approvisionnement, de la cohésion sociale, de la rationalité économique, de la recherche et innovation, de la durabilité et de l'information du public et des décideurs.

Le ministère de l'industrie a élaboré deux projets de lois: le premier porte sur la création d'un fonds de transition énergétique qui permettrait de financer les projets de rationalisation de l'énergie et le développement des énergies renouvelables et qui remplacerait le Fonds national de maîtrise de l'énergie; le second porte sur la promotion des énergies **renouvelables** afin de favoriser la libéralisation de la production et l'exportation de l'électricité produite à partir des sources renouvelables. Une réforme a également été annoncée en matière de retrait de la subvention publique pour les différents secteurs énergivores du pays (industries, pétrole, gaz et électricité). Dans un premier temps, cette réforme concernera le secteur des cimentiers, qui se verra annuler la subvention dont il bénéficie d'ici 2014.

Le premier projet de réalisation d'une centrale photovoltaïque pourrait être lancé début 2014, à la suite de la validation par le gouvernement des résultats de l'étude de faisabilité correspondante réalisée dans le cadre d'un projet européen. Le nouveau parc **éolien** situé dans la région de Bizerte a été mis en service à la suite de la résolution d'un différend qui opposait l'État aux anciens propriétaires des terres expropriées.

Le projet d'interconnexion **électrique** avec l'Italie «Elmed» reste d'actualité mais sa configuration est toujours débattue pour tenir compte de l'actualité du secteur à l'échelle européenne et tunisienne. L'étude réalisée dans le cadre d'un projet financé par l'UE pour la restructuration du Fonds national de maîtrise de l'énergie s'est poursuivie. En matière de gouvernance, les autorités ont annoncé l'instauration d'une autorité indépendante de l'énergie, à l'image des autorités correspondantes européennes. À ce sujet, la Tunisie aura recours, au début de 2014, à une expertise pour vérifier les conditions et les modalités pour l'instauration d'un tel régulateur.

Un diagnostic de la situation du **changement climatique** en Tunisie a été conduit au sein du projet européen «*Climat South*» portant sur le suivi des émissions par le biais de l'inventaire national, sur les politiques d'atténuation, sur l'organisation institutionnelle, sur l'avancement des projets au sein du mécanisme de développement propre et sur les mesures de suivi et monitoring. Il en résulte une notation pour le pays qui varie entre basse (pour la sensibilisation du public, l'évaluation des besoins techniques, les options d'atténuation dans les différents secteurs) et moyenne (pour les options d'atténuation à l'échelle nationale, les politiques engagées et le développement de l'expertise nationale). Les besoins d'appui s'y rattachant ont été présentés. La stratégie nationale du climat, et son plan d'action national, préparés avec l'appui de la coopération technique allemande, demeurent en attente de validation. En matière d'adaptation, les mesures qui avaient été prévues entre 2007 et 2010 pour certains secteurs stratégiques de l'économie nationale (agriculture, eau et écosystèmes, santé, aménagement des zones côtières, tourisme) n'ont pas été suivies d'effets. Par ailleurs, des efforts accrus devraient être envisagés pour mettre en œuvre les accords de Cancún et de Durban.

Le profil **environnemental** du pays a été achevé. Il fournit une analyse de l'état de l'environnement et de la gestion des politiques environnementales dans la période avant-révolution, ainsi que des recommandations pour une action environnementale plus efficace. Sur le plan législatif, un premier projet du nouveau code de l'environnement a été finalisé. Au cours de 2014, celui-ci fera l'objet de débats publics avant d'être soumis au gouvernement pour adoption. La Tunisie a développé plusieurs axes stratégiques ayant trait aux thèmes suivants: développement durable, économie verte, responsabilité sociétale des entreprises, production et consommation plus propres.

La Tunisie a continué de participer aux projets régionaux financés par l'UE, notamment le programme «Gestion intégrée durable de l'eau» et aux projets financés dans le contexte de l'initiative Horizon 2020 qui vise à réduire la pollution en Méditerranée, y compris le projet de dépollution intégrée du lac de Bizerte en Tunisie qui bénéficiera d'un financement européen. Ce dernier est l'un des quatre projets prioritaires identifiés par la composante «investissement» de l'initiative Horizon 2020 et il a reçu le «label» de l'Union pour la Méditerranée. La Tunisie a continué sa participation au projet d'assistance technique de la Politique Maritime Intégrée pour la Méditerranée (IMP-MED) couvert par le programme IEVP sud.

Concernant la **protection civile**, la Tunisie a participé au programme UE pour la prévention, la préparation et la réponse aux catastrophes naturelles et catastrophes causées par l'homme (PPRD Sud).

Dans le domaine de la **société de l'information**, un appui à l'Instance nationale des télécommunications (INT) en matière de régulation du secteur des communications

électroniques et postales a été lancé sous forme d'une action de jumelage. Un autre appui a démarré cette année visant à renforcer les services des technologies de l'information et des communications (TIC) avec le projet d'appui à la compétitivité des services (PACS) qui englobe quatre axes d'intervention: santé, transport, TIC et formation professionnelle. Le ministère des TIC et l'INT ont participé à un atelier en novembre à Athènes au niveau des hauts fonctionnaires réunissant régulateurs de télécommunications et ministères en charge des TIC (*South Med Dialogue on Electronic Communications & Information Society*). La Tunisie a pris part également à un séminaire régional sur l'e-signature liée à l'e-business en Jordanie en novembre.

Concernant la **recherche et l'innovation**, en janvier 2014, la Tunisie était partie prenante dans 84 contrats du 7^e Programme-Cadre de Recherche et de Développement Technologique (FP7), pour un soutien financier aux chercheurs tunisiens qui s'élève à environ 12,5 millions d'euros. Le 6^e comité conjoint S&T UE-Tunisie s'est tenu en septembre 2013 à Tunis. L'évolution récente de la politique scientifique et technologique, l'inventaire de la coopération actuelle ainsi que le recensement des domaines de coopération à renforcer dans le prochain programme-cadre, Horizon 2020, ont été les principaux sujets abordés lors de cette réunion du comité. Des domaines de recherche tels que les TIC, l'énergie ou les nanotechnologies ont été répertoriés comme des domaines de recherche à renforcer à l'avenir. En septembre a été lancée la nouvelle plateforme bilatérale de coopération scientifique entre l'UE et la Tunisie, le projet FETRIC (*Future European-Tunisian Research and Innovation Cooperation*), dont le but est d'aider à mettre en œuvre la coopération scientifique et technologique entre les deux parties. Le système de bourses doctorales dans les entreprises (programme MobiDoc, lancé dans le cadre du projet PASRI - projet d'appui au système recherche et innovation, doté de 12 millions d'euros, financé par l'ENPI), a pu soutenir 170 bourses de thèse et 100 bourses post-doctorales.

7. CONTACTS ENTRE LES PEUPLES, ÉDUCATION ET SANTÉ

La coopération en matière d'**éducation** s'est poursuivie sur la base du programme d'appui au système de l'éducation/formation – enseignement supérieur et employabilité des diplômés (PEFESE), lancé en 2011. Le ralentissement constaté en 2011 et 2012 de l'état d'avancement des activités et des résultats du programme s'est maintenu durant le premier semestre 2013. Fin 2013, des mesures correctrices ont été mises en place et ont permis de rattraper une partie du retard.

La formation professionnelle a enregistré des progrès significatifs, notamment avec l'élaboration d'une stratégie pour le développement du secteur. Un document d'orientation et un plan d'opération 2014-2018 (intitulé «Réforme du dispositif national de la formation professionnelle») ont été soumis et adoptés par le Conseil interministériel en décembre 2013. Le nouveau dispositif national est présenté dans une logique d'intégration dans le système national de développement des ressources humaines. Les nouveaux instruments de promotion de l'emploi mis en place en 2013 prévoient un accès plus large des bénéficiaires à des opportunités de formation.

Dans le domaine de l'enseignement supérieur, la généralisation du système licence, master, doctorat (LMD), sous l'influence du processus de Bologne, est désormais effective dans les 13 universités du pays. L'Agence nationale d'évaluation et d'accréditation pour l'enseignement supérieur, créée en 2012, est en cours de mise en place. Elle démarrera ses activités officiellement en 2014.

La Tunisie a bénéficié d'une allocation supplémentaire à hauteur de dix millions d'euros en faveur des programmes **Tempus** et **Erasmus Mundus**, ce qui a permis d'augmenter sensiblement sa participation à ces programmes et le nombre de candidatures associant la Tunisie à Tempus. Parmi les 53 candidatures reçues, 16 projets impliquant des institutions tunisiennes ont été sélectionnés. Depuis août, un nouveau bureau national Tempus est opérationnel à Tunis. Sous **Erasmus Mundus**, 312 étudiants et enseignants tunisiens ont bénéficié de bourses pour étudier/travailler auprès d'une institution d'enseignement supérieur européenne dans le cadre des nouveaux partenariats sélectionnés. De plus, 30 étudiants de master et un doctorant ont reçu des bourses pour participer à des programmes conjoints d'excellence Erasmus Mundus. 40 chercheurs tunisiens et 19 institutions ont bénéficié de bourses **Marie Curie** depuis 2007.

Le programme **eTwinning Plus** qui permet une collaboration virtuelle entre établissements scolaires et enseignants a été étendu à la Tunisie en avril sur une base pilote. 20 écoles tunisiennes sont impliquées dans des projets et sur 156 enseignants déjà enregistrés, 44 participent à des activités eTwinning.

Les jeunes Tunisiens et les organisations de jeunesse tunisiennes ont continué à bénéficier du programme **Euromed Jeunesse** dont le budget a été quadruplé pour la Tunisie vu les performances atteintes dans le cadre de la première phase de ce programme. 17 associations de jeunes ont bénéficié de subventions dans le cadre de ce programme (phase IV). Il est prévu qu'au moins 35 associations supplémentaires puissent bénéficier de ce programme sur les trois prochaines années à la suite de l'augmentation du budget. Les organisations de jeunesse et les jeunes tunisiens ont aussi continué à profiter des opportunités offertes par le programme **Jeunesse en Action** à travers 91 projets qui ont été sélectionnés en 2013 au bénéfice de 272 personnes.

Concernant la politique **culturelle**, bien que de nombreux spectacles et événements culturels aient lieu, qu'il soit possible de publier des livres jadis bannis, et que les jeunes s'engagent beaucoup dans les activités culturelles, l'accroissement du religieux dans la sphère publique met la création artistique sous pression. Un atelier de consultation a été organisé en Tunisie, dans le contexte de l'action préparatoire sur le rôle de la culture dans les relations extérieures de l'UE.

La Tunisie a poursuivi la réforme du secteur **santé**, notamment dans le cadre de la coopération entre l'UE et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS). L'initiative régionale UE-OMS en matière de renforcement des politiques et stratégies dans le secteur de la santé a permis d'appuyer le gouvernement dans un processus national visant à organiser d'ici 2014 des États généraux de la santé, et de formuler une nouvelle politique de santé.

L'initiative soutenue par l'UE en 2012 en vue de la création d'une agence nationale de certification et d'accréditation des services de santé (INAS) s'est poursuivie en 2013, notamment par le démarrage effectif des activités de cette structure.

La Tunisie a participé au projet «*Episouth Plus*» qui vise le renforcement de la sécurité sanitaire dans la région méditerranéenne et l'Europe du Sud-Est. Elle était représentée lors de l'atelier multi-pays sur l'acquis de l'Union en matière de prévention et de contrôle des maladies transmissibles. Des fonctionnaires de la

Tunisie ont également participé au lancement du programme *Mediterranean Programme for Intervention Epidemiology Training* (MediPIET), qui soutient les infrastructures de formation et met en réseau des épidémiologistes compétents au niveau régional afin de gérer les menaces sanitaires transfrontalières.